



Les valeurs d'entraide, de solidarité et de respect de l'environnement sont bien ancrées dans les mœurs de notre communauté. C'est pourquoi l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est fier d'adhérer, sans la moindre hésitation, aux orientations et aux objectifs inclus dans le

Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Notre île et notre beau village de Sainte-Geneviève sont des joyaux que nous devons protéger féroce-ment, pour le bénéfice des générations futures. Il en va de même pour nos espaces verts, nos installations sportives, notre patrimoine culturel et architectural, ainsi que pour la faune et la flore qui font de notre milieu de vie l'un des plus agréables de la région.

Joignez-vous à nous dans cette entreprise ! Il en va de la pérennité de notre qualité de vie !

Le maire,

Richard Bélanger

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 mobilise la Ville de Montréal, des partenaires et les administrations locales autour d'orientations, d'objectifs et d'actions particulières. La Ville de Montréal s'engage à réaliser l'ensemble des actions prévues au Plan 2010-2015 alors que les administrations locales et les organismes s'engagent aux actions qu'ils souhaitent mettre de l'avant.

Dans ce contexte, l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève s'engage à réaliser pas moins de 17 actions par le biais de plus de 40 gestes concrets qui auront un impact positif sur la vie des citoyens.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST UN CONCEPT RECONNU À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE.

LA VILLE DE MONTRÉAL SOUSCRIT À LA DÉFINITION ISSUE DU RAPPORT DE LA COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (COMMISSION BRUNDTLAND) INTITULÉ NOTRE AVENIR À TOUS (1989).

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE Y EST DÉFINI COMME :

«...un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- Le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.»

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

RELEVEZ LE DÉFI PARTENAIRE !

Engagez votre organisation à mettre en œuvre au moins dix actions du Plan 2010-2015.

Faites la promotion des actions du Plan 2010-2015 auprès d'autres organismes ou auprès du public lorsque ces actions sont directement reliées à votre mission ou offre de service.

Incitez au moins un de vos collaborateurs à devenir partenaire du Plan 2010-2015.

POURQUOI ?

Pour faire partie du Réseau du Plan et avoir accès à de l'information et à tout un réseau d'experts et de professionnels œuvrant dans le domaine du développement durable.

Pour pouvoir participer à des ateliers de formation, à des conférences et à des déjeuners-causeries portant sur des thèmes de l'heure.

Pour avoir la possibilité de faire reconnaître vos initiatives au *Gala de reconnaissance en environnement et en développement durable de Montréal*.

Pour relever le défi corporatif d'intégrer le développement durable dans les valeurs et la gestion de votre organisation.

Pour contribuer à faire de Montréal une métropole durable.



PLAN D'ACTION LOCAL

ORIENTATION

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

OBJECTIF

RÉDUIRE DE 30% LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE D'ICI 2020 PAR RAPPORT À 1990

L'arrondissement mettra en place des actions visant à :

- Réduire la dépendance à l'automobile
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments
- Augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels

Pour y parvenir, l'arrondissement s'engage, entre autres, à :

- Continuer à développer le réseau local de pistes cyclables :
 - Piste sur Jacques-Bizard, du boulevard Chevremont au CSSR
 - Piste du parc Eugène-Dostie, lien entre le parc et la rue Cherrier
 - Parc Eugène-Dostie, lien entre le côté sud et le projet Village de L'Île
 - Piste prévue dans le projet résidentiel Village de L'Île
 - Sentier multifonctionnel, lien entre la montée de l'Église et la pointe Théorêt
- Collaborer avec la STM pour inciter les citoyens à utiliser le service de taxis collectifs ;
- Poursuivre ses représentations auprès de la STM pour prolonger la ligne d'autobus sur la montée de l'Église, jusqu'au chemin du Bord-du-Lac ;

- Aider le CSSR à avoir accès au financement requis pour le remplacement de son système de réfrigération dans le cadre du programme de mise aux normes des arénas municipaux.
- Effectuer une étude d'efficacité énergétique d'un bâtiment public par année et implanter des mesures correctives :
 - Bibliothèque
 - Pavillon Vincent-Lecavalier
 - 350, montée de l'Église
 - Centre socioculturel
 - Centre Robert-Sauvé

Au fur et à mesure du remplacement des véhicules, si possible, opter pour de plus petits modèles et des moteurs moins énergivores.

Offrir aux chauffeurs une formation en conduite écologique.

Faire un rappel annuel concernant l'utilisation des moteurs au ralenti.

OBJECTIF

ATTEINDRE LE STANDARD PANCANADIEN EN MATIÈRE DE CONCENTRATION DE PARTICULES FINES DANS L'AIR AMBIANT (30 µg / m³) D'ICI 2020

L'arrondissement mettra en place des actions visant à réduire l'utilisation du mazout dans le chauffage des bâtiments. Une analyse de rentabilité du remplacement des deux systèmes de chauffage au mazout de l'ancienne caserne, rue de la Caserne à Sainte-Geneviève, sera notamment effectuée.

ORIENTATION

ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS

OBJECTIF

RÉDUIRE DE 25% LE SOLDE MIGRATOIRE ENTRE MONTRÉAL ET LA BANLIEUE D'ICI 2012, EN S'ADRESSANT PRINCIPALEMENT AUX MONTRÉLAIS DE 25 À 44 ANS QUI QUITTENT LA VILLE CHAQUE ANNÉE

L'arrondissement mettra en place des actions visant à :

- Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique
- Aménager des quartiers durables
- Apaiser la circulation
- Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur
- Valoriser Montréal comme milieu de vie familial

Pour y parvenir, l'arrondissement s'engage, entre autres, à :

- Continuer à encourager les promoteurs à construire des habitations à un prix admissible au programme de subvention de la Ville de Montréal.
- Poursuivre l'engagement de l'arrondissement en matière d'accessibilité universelle :
 - Centre socioculturel : travaux d'accessibilité au rez-de-chaussée
 - Déposer une demande dans le cadre du Plan d'action en accessibilité universelle de la Ville de Montréal pour le Centre Robert-Sauvé
- Poursuivre la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation :
 - Élimination de dos d'âne et installation de bollards
 - Aménagements particuliers proposés par le Comité de sécurité publique
 - Réduction des largeurs de rue dans les quartiers résidentiels
- Mettre en valeur les milieux naturels existants :
 - Village de L'Île : liens avec le parc-nature, le milieu naturel du parc Eugène-Dostie, et la future piste multifonctionnelle

- Parc Eugène-Dostie : mise en valeur des milieux naturels

- Projet de paysage humanisé : accès aux milieux naturels et redéveloppement de l'agriculture

- Plantation annuelle d'environ 70 arbres

- Participation de l'arrondissement au concours de verdissement les Fleurons du Québec

- Installer une halte famille dans le cadre de l'agrandissement de la bibliothèque de L'Île-Bizard

ORIENTATION

PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

OBJECTIF

RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000

L'arrondissement mettra en place des actions visant à :

- Réduire les fuites d'eau et les usages illicites
- Améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable

Pour y parvenir, l'arrondissement s'engage, entre autres, à :

- Dépister et réparer les fuites dès qu'elles sont détectées.
- Renouveler le réseau d'aqueduc :
 - Boulevard Guoin de la rue Paiement à la rue de la Caserne (400 mètres)
 - Autres tronçons du boulevard Guoin
- Faire appliquer de façon stricte le règlement sur l'économie de l'eau potable (arrosage et lavage d'auto).
- Aménager un site permanent pour l'approvisionnement d'eau brute pour les opérations des travaux publics.

OBJECTIF

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSELLEMENT QUI SE DÉVERSENT DANS LES COURS D'EAU

L'arrondissement mettra en place des actions visant à :

- Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source
- Prévenir et corriger les raccordements inversés contaminant le réseau d'égout pluvial

Pour y parvenir, l'arrondissement s'engage, entre autres, à :

- Établir une ligne directrice concernant la rétention des eaux pluviales pour les nouvelles constructions
- Détecter et corriger les raccordements inversés, conformément à la politique du Fonds de l'eau.

OBJECTIF

RÉCUPÉRER 80% DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, DES RDD, DES RÉSIDUS DE CRD ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019, COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL *

L'arrondissement mettra en place des actions visant à :

- Implanter des mesures de réduction à la source
- Implanter des mesures de récupération et de valorisation

Pour y parvenir, l'arrondissement s'engage, entre autres, à :

- Encourager tous les employés de l'arrondissement à imprimer recto-verso, par défaut.
- Sensibiliser les employés à la récupération.
- Implanter la collecte de matières organiques selon le rythme d'implantation prévu par la Ville de Montréal.

* RDD : Résidus domestiques dangereux.
CRD : Construction, rénovation, démolition.

ORIENTATION

AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

OBJECTIF

AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES VERTES À MONTRÉAL EN FAISANT PASSER LA CANOPIÉE DE 20 À 25% D'ICI 2025 PAR RAPPORT À 2007

L'arrondissement mettra en place des actions visant à établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires. Pour y parvenir, l'arrondissement s'engage, entre autres, à collaborer à l'atteinte de l'objectif de 6% d'aires protégées par le projet de paysage humanisé.

VOLET SOCIAL

L'arrondissement s'engage à soutenir activement le volet social du Plan de développement de la collectivité montréalaise 2010-2015, plus particulièrement l'action 36 « Être équitable ». Pour ce faire, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève continuera à participer au programme montréalais de lutte contre la pauvreté, notamment via :

- L'activité « Aide aux devoirs »
- Une présence accrue de travailleurs du milieu sur le terrain

La protection de nos rives

Depuis quelques années, l'arrondissement mène une campagne d'information et de sensibilisation relativement à la protection des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau. Un relevé photographique a également été effectué afin de dresser un bilan. Ces démarches s'inscrivent dans un souci de protection de notre environnement, de prévention de la détérioration des rives et d'amélioration de notre milieu de vie.

Des gestes simples qui font la différence :

- planter des arbustes, des arbres ou ensemercer des herbacées;
- laisser en place quelques arbres morts, qui offrent à la faune abri et nourriture;
- stabiliser les rives dégradées au moyen de techniques végétales;
- maintenir l'état naturel de la rive et du littoral sans utiliser de fertilisants ni de pesticides.

Pour en savoir plus, consultez le site internet de l'arrondissement au ville.montreal.qc.ca/ibsg